



AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES 2026-2027



Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid ou chaud, à raison de **deux fois maximum par semaine**. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant....., du lycée..... à participer à une activité sportive/culturelle régulière les :

<i>(cocher les cases correspondantes)</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Retour entre 19h45 et 21h * : REPAS CHAUD (2 nd service)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour entre 21h et 21h30 : REPAS FROID (panier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour avant 21h30, PAS de REPAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour à :				

**L'accès au second service est soumis à l'autorisation de l'établissement.*

Nom et Signature du Responsable légal :



AUTORISATION ACTIVITES EXTERIEURES REGULIERES POUR LES ELEVES INTERNES 2026-2027



Votre enfant pratique une activité sportive ou culturelle le soir, à l'extérieur de l'établissement et de l'internat. Nous pouvons lui réserver un repas froid ou chaud, à raison de **deux fois maximum par semaine**. Il devra être de retour **avant 21h30** à l'internat.

J'autorise mon enfant....., du lycée..... à participer à une activité sportive/culturelle régulière les :

<i>(cocher les cases correspondantes)</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Retour entre 19h45 et 21h * : REPAS CHAUD (2 nd service)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour entre 21h et 21h30 : REPAS FROID (panier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour avant 21h30, PAS de REPAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retour à :				

**L'accès au second service est soumis à l'autorisation de l'établissement.*

Nom et Signature du Responsable légal :

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Réservé à l'administration

Demande d'admission à l'internat

La présente demande ne vaut pas inscription

Lycée de scolarité de l'élève pour l'année scolaire 2026-2027 :

GALLIENI

ARENES

BELLEVUE

GUYNEMER

R.BONNET

PHOTO
Élève

INFORMATIONS ELEVE

Nom	Prénom	Classe	Numéro de Téléphone <i>(obligatoire)</i>

Adresse postale :

Département : Ville :

INFORMATIONS RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Responsable légal 2

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Je soussigné(e)responsable légal à solliciter son admission à l'Internat du lycée Gallieni. Je déclare que mon enfant ne présente **aucune contre-indication d'ordre médical ou psychologique qui pourrait contrevenir aux règles de vie dans une collectivité**.

A..... le

Signature du responsable légal de l'élève,

Signature de l'élève,

L'admission définitive à l'Internat est subordonnée:

- * À la capacité d'accueil.
- * À la communication de l'adresse d'un correspondant local ainsi que des éléments de contact.
- * **Au règlement des frais d'internat de l'année scolaire précédente**

Elle prend en compte:

1. La nature des études suivies, **la priorité est donnée aux élèves**, des sections professionnelles et technologiques à recrutement académique.
2. Les critères d'attribution se font en tenant compte de l'éloignement du domicile, de l'âge de l'élève, des critères sociaux.

VERSÒ

Acte d'engagement

Année scolaire 2026-2027

Nom élève
Prénom élève
LYCEE

Les Responsables légaux **habitent à moins de 30 kms** de Toulouse :

Je soussigné(e)m'engage, à prendre en charge au départ du lycée Joseph Gallieni l'élève :..... et à l'héberger sur un simple appel du lycée Joseph Gallieni à toute heure du jour ou de la nuit.

J'assumerai alors la responsabilité pleine et entière de cet élève, responsabilité dont l'établissement sera entièrement déchargé.

A..... le

Signature **du responsable légal de l'élève** précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

Les Responsables légaux **habitent au delà de 30 kms** de Toulouse :

Ils nomment un CORRESPONDANT D'INTERNAT :

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Je soussigné(e)m'engage, à prendre en charge au départ du lycée Joseph Gallieni l'élève :..... et à l'héberger sur un simple appel du lycée Joseph Gallieni à toute heure du jour ou de la nuit.

J'assumerai alors la responsabilité pleine et entière de cet élève, responsabilité dont l'établissement sera entièrement déchargé.

A..... le

Signature du CORRESPONDANT D'INTERNAT précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

Signature du **responsable légal de l'élève** précédée de la mention manuscrite « **lue et approuvé** »,

A renvoyer par retour de courrier à l'adresse ci-dessous (pour les élèves scolarisés à Gallieni)
LYCEE POLYVALENT JOSEPH GALLIENI
A l'attention des CPE (Internat)
79 Route d'Espagne BP 44786
31047 TOULOUSE cedex 1

A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2026/2027

L'accueil à l'internat est assuré à partir de 8 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.

Attention, aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.

Informations à conserver :

Numéro de téléphone de l'internat : 0638937040 (astreinte assurée de 18h à 22h)

Mail de l'internat : internat.gallieni31@gmail.com (absences ponctuelles, autres)

Trousseau d'internat

L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :

- Protège matelas et protège traversin
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller et/ou traversin)
- 1 couette ou 1 couverture
- Nécessaire de toilette
- 1 Serviette de bain
- 1 cadenas de sûreté (avec 2 clés ou à code)

Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois par mois.

Important (extrait du règlement de l'internat)

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.

L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...) ;
- objets dangereux (armes, couteaux,...) ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampes de chevet...)

Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne, sont autorisés.

Tout traitement médical devra être accompagné d'une ordonnance, ainsi que d'un PAI le cas échéant. Il faudra également prévoir un pilulier afin de faciliter la prise de médicaments.